



BULLETIN D'ADHESION

Pour être informé(e), défendu(e), bénéficier des services du syndicat et recevoir les journaux syndicaux dès leur parution

J'adhère au Syndicat **LA FSU TERRITORIALE 87**

44 Rue Rhin et Danube - 87280 LIMOGES

Tél : 05 87 41 62 29 - Mail : lafsuterritoriale87@sfr.fr

Site internet : <https://lafsuterritoriale87.fr>

A renvoyer avec votre R.I.B. par mail ou par voie postale

NOM [Mme] [Mr] : Prénom : Date de naissance :/...../.....

Adresse personnelle :

Code Postal : Commune :

Mail :@..... Tél fixe : Tél port :

Collectivité/Etablissement :

Lieu d'affectation :

Catégorie : A ☐ B ☐ C ☐ - titulaire ☐ stagiaire ☐ contractuel ☐ autres ☐ (précisez)

Temps de travail :% Indice Majoré (figure sur votre bulletin de salaire) Echelon :

Direction / Service : Grade :

J'adhère à LA FSU TERRITORIALE 87 à dater du/...../.....

Ma cotisation mensuelle sera calculée sur la base de 0,75 % du salaire mensuel net perçu **HORS PRIME** qui est de : €

Mon paiement par prélèvement automatisé aura lieu **tous les 3 mois** (soit les 10 janvier, 10 avril, 10 juillet et 10 octobre de l'année)

Date du premier prélèvement SEPA/...../.....

Cotisation mensuelle€, Montant de chaque prélèvement€

J'ai bien pris connaissance que les informations nominatives ci-dessus ont pour objet de permettre à LA FSU TERRITORIALE 87 d'organiser l'action, d'informer, de consulter ses adhérents. Ces informations sont aussi communiquées au SNUTER FSU.

Elles ne peuvent être communiquées à l'extérieur pour des opérations commerciales ou publicitaires. Chaque adhérent a le droit d'accès, de contestation et de rectification des données le concernant.

J'ai bien noté que ma cotisation mensuelle sur la base de 0.75% de mon salaire hors primes sera réévaluée automatiquement dans les mêmes conditions lors de passages d'échelons ou de grades supérieurs.



Revue de la Fédération Syndicale Unitaire abonnement offert pour les adhérents

Je souhaite recevoir le journal POUR par mail ☐

Je souhaite recevoir le journal POUR par voie postale ☐

Date :

Signature

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat LA FSU TERRITORIALE 87 à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de LA FSU TERRITORIALE 87. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

**IDENTIFIANT
CREANCIER SEPA
FR68ZZZ481167**

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU DEBITEUR

Monsieur ☐

Madame ☐

Nom, Prénom.....

Adresse.....

Code Postal Ville

IBAN (INTERNATIONAL BANK ACCOUNT NUMBER)

.....

BIC (CODE IDENTIFICATION BANQUE)

.....

RUM :

ORGANISME CREANCIER : CREDIT MUTUEL

CCM LIMOGES CENTRE

Pour le compte du syndicat : LA FSU TERRITORIALE 87

N° Siret : 840 977 342 00012

MANDAT DE PRELEVEMENT RECURRENT

Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire IBAN

Paiement récurrent ... ☒

Date de la signature du mandat :/...../.....

A :

Signature :

POURQUOI SE SYNDIQUER ?

Se syndiquer à LA FSU TERRITORIALE 87, c'est d'abord avoir l'assurance d'être renseigné, conseillé, aidé et soutenu sur les affectations, les promotions, l'évaluation, les congés formation et d'être défendu en cas de besoin.

C'est le nombre de ses adhérent.e.s :

- qui fait la richesse pour débattre,
- sa force pour revendiquer et convaincre,
- ses moyens pour fonctionner.

COMMENT SE SYNDIQUER ?

Votre adhésion est effective dès la réception du bulletin d'adhésion complété (au verso) et de votre **RIB** (Relevé d'Identité Bancaire). Le mandat SEPA, en bas du formulaire, concerne l'autorisation de prélèvement de vos cotisations et suit les normes européennes obligatoires depuis le 1^{er} février 2014.

Votre cotisation se calcule de la façon suivante : multipliez par 0,75 % votre salaire mensuel net sans les primes (*pas l'imposable, celui que vous percevez réellement*). Cela vous donnera votre cotisation mensuelle.

Le montant du prélèvement trimestriel correspond à 3 fois cette somme. Celui-ci s'effectue en début de chaque trimestre : le 10 janvier pour le 1^{er} trimestre, le 10 avril pour le 2^{ème} trimestre, le 10 juillet pour le 3^{ème} trimestre et le 10 octobre pour le 4^{ème} trimestre.

***Exemple :** si mon salaire net est de 1188 €, je calcule ma cotisation comme suit :
 $1188€ \times 0,75 \% = 8,91€$ mensuel soit un prélèvement tous les trois mois de 26,73 €.*

Vous pourrez déduire de vos impôts 66% du montant annuel de la cotisation syndicale. A condition de ne pas avoir opté pour la déduction des frais réels, les cotisations syndicales ouvrent droit à un crédit d'impôt. Une attestation vous sera délivrée à cette fin chaque année.

Les cotisations servent :

- à la publication de tracts, brochures, journaux
- aux actions, manifestations, solidarités financières
- à la formation des adhérent.e-s
- aux recours juridiques
- à l'organisation des élections professionnelles
- aux rencontres régionales, nationales et formations des représentants ou élus aux CST, CAP, CCP

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire dont vous auriez besoin.

L'équipe militante de la FSU TERRITORIALE 87